



CC Enclave des Papes-Pays de Grignan (Siren : 200040681)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Valréas
Arrondissement	Avignon
Département	Vaucluse
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Myriam-Henri GROS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	84600 VALREAS
Téléphone	04 .9 0. 35 .0 1. 52
Fax	04 .9 0. 37 .4 3. 34
Courriel	dgs@cceppg.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	23 464
-----------------------------	--------

Densité moyenne 62,89

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
26	Chamaret (212600704)	569
26	Chantemerle-lès-Grignan (212600738)	246
26	Colonzelle (212600993)	498
26	Grignan (212601462)	1 660
84	Grillon (218400539)	1 773
26	Le Pègue (212602262)	394
26	Montbrison-sur-Lez (212601926)	317
26	Montjoyer (212602031)	257
26	Montségur-sur-Lauzon (212602114)	1 254
26	Réauville (212602619)	390
84	Richerenches (218400976)	750
26	Roussas (212602841)	377
26	Rousset-les-Vignes (212602858)	292
26	Saint-Pantaléon-les-Vignes (212603229)	434
26	Salles-sous-Bois (212603351)	192
26	Taulignan (212603484)	1 688
26	Valaurie (212603609)	592
84	Valréas (218401388)	9 822
84	Visan (218401503)	1 959

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electricité, Gaz <p><i>Exercice de la compétence électrification sur le territoire communautaire: Réalisation des travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire des communes rurales Réalisation des travaux de mise en discrétion des réseaux de distribution d'énergie électrique existants sur le territoire communautaire Réalisation des travaux de mise en place de l'éclairage public sur le territoire communautaire, étant précisé que cette compétence n'interfère pas avec le pouvoir de police des maires quant au choix des lieux d'implantation des points lumineux Prise en charge de l'entretien de l'éclairage public intégrant la fourniture d'énergie nécessaire à son fonctionnement Révision des concessions en vigueur passées avec EDF par les Communes membres Exercice des droits résultant pour les Collectivités locales des textes législatifs et réglementaires relatifs à la distribution de l'énergie électrique, c'est-à-dire d'autorité concédante déléguée</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <p><i>- Production, transport et distribution d'eau potable et protection des points de prélèvement - études et démarches rendues nécessaires par l'exercice de ces compétences. - Actions visant à préserver et économiser les ressources en eau: fourniture de récupérateurs d'eau aux citoyens du territoire, schéma de ressources en eau. - interconnexion des réseaux.</i></p>

- Assainissement collectif <i>Réseaux existants, extension des réseaux, sauf réseaux d'eaux pluviales.</i>
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>-Gestion de l'aide alimentaire cantonale (adhésion à la Banque alimentaire Drôme-Ardèche). -Relais assistantes maternelles. -Accueil de loisirs.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>ZAC Réserves foncières</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>-Soutien financier aux structures associatives qui ont pour objectif de favoriser la création de petites et moyennes entreprises sur le territoire communautaire par un accompagnement humain, technique et financier aux porteurs de projets. -Etudes, opérations immobilières et gestion de tout tènement industriel situé dans le périmètre de la Communauté de communes, hors des zones d'activités susvisées. -Promotion du territoire. -Participation à une plateforme d'initiative locale.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Activités péri-scolaires <i>Création et gestion d'un accueil de loisirs et des bâtiments nécessairesGestion du relais assistantes maternellesNégociation et gestion du contrat enfance et jeunesse, et plus généralement de tous les contrats avec la CAF et/ou la MSACoordination, pilotage et mise en oeuvre des politiques contractuelles d'intérêt communautaire en matière d'enfance, de petite enfance et de jeunesseParticipation financière éventuelle au fonctionnement du multi-accueil "Les Bout'Chous".</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Gestion de la carte archéologique du canton de Grignan et de l'Inventaire du Patrimoine en liaison avec la DRAC.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration d'un SCOT.</i>
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Etudes et programmation <i>Etude de la valorisation du patrimoine naturel.En collaboration avec d'autres communes, syndicats ou organismes, elle est compétente pour effectuer des études ou réaliser des actions entrant dans le cadre des attributions définies dans les statuts.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>La communauté de communes pourra intervenir par convention de mandat dans les domaines de la voirie.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>-Actions de promotion en faveur du tourisme d'intérêt communautaire, répondant aux critères suivants:La promotion et la communication autour de la thématique Enclave des Papes (identité historique commune, originalité du territoire, terroir) La prise en charge d'investissements présentant un caractère d'unité à l'échelle de la Communauté des Communes ou permettant de renforcer l'identité du territoireLe soutien au développement de la fréquentation touristique du territoire, notamment par l'accompagnement d'opérations ponctuelles qui, par leur nature ou par leur objet, sont susceptibles</i>

d'accroître la médiatisation et la reconnaissance du territoire au niveau régional et national. -Gestion de la taxe de séjour. -Actions de valorisation et de promotion du tourisme ; participation financière aux organismes chargés d'actions liées au tourisme: offices de tourisme, comité d'expansion touristique et économique de la Drôme.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration du programme local de l'habitat.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Etude et mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Pays "une autre Provence", Mission locale Drôme Provençale.

- NTIC (Internet, câble...)

-Lutter contre la fracture numérique et favoriser le développement des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) sur le territoire de l'Enclave des Papes Assurer, dans le cadre de projets présentant un intérêt communautaire, la mise en réseau des services communaux susceptibles de s'informatiser, étant précisé que cette compétence concerne exclusivement la mise en place et le fonctionnement des réseaux et ne peut en aucun cas être étendue, sauf transfert de compétence spécifique, aux services municipaux ainsi reliés. Par conséquent, la gestion des services municipaux mis en réseau demeure dans le champ de compétence des Communes. Sont reconnus d'intérêt communautaire les projets qui soit apportent une amélioration sur l'ensemble du territoire des services aux citoyens, soit permettent le renforcement de l'égalité dans les conditions d'accès à ces nouvelles technologies et à leurs avantages pratiques. A ce titre, est reconnue d'intérêt communautaire la mise en réseau des bibliothèques des Communes de Grillon, Richerenches et Visan. -Cadastre numérisé, SIG.

- Autres

-Gestion d'une fourrière animale intercommunale exploitation des lieux et du service public d'accueil aux animaux errants et dangereux. -Plan de mise en accessibilité aux personnes handicapées. -Coordination, pilotage et mise en oeuvre des politiques contractuelles d'intérêt communautaire en matière d'enfance, petite enfance et jeunesse . -petite enfance (notamment multi-accueil "les bout'choux") ; contrats petite enfance avec CAF, MSA. -Aménagement et entretien du lit et des berges des cours d'eau et rivières. -Gestion de la carte archéologique du canton de Grignan et de l'Inventaire du patrimoine (en lien avec la DRAC)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
26	SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP) (252602552)	SM ouvert	169 331
84	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ (SMBVL) (258403005)	SM fermé	55 355

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)